

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

2^{ème} **Commission** –
N° CG-2011-5-2-4

Service consulté

**BUDGET PRIMITIF 2012
INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU TOURISME
(POLITIQUE F04)**

Résumé : Résumé : Dans le cadre du Budget Primitif 2012, il est proposé d'inscrire pour la politique F04 « Tourisme » :

- en investissement : un montant de 7 330 069 € en autorisation de programme

ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 2 188 000 € ;

- en fonctionnement : des crédits de paiement à hauteur de 3 271 000 €

dont 2 510 000 € pour le fonctionnement de l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace (ADT)

Ce soutien départemental en faveur du tourisme s'inscrit dans le cadre des programmes suivants :

- F041 : Promotion touristique,

- F042 : Maison de l'Alsace à Paris,

- F043 : Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges,

- F045 : Bioscope,

- F047 : Pierre & Vacances,

- F048 : Centre aqualudique.

TABLEAUX RECAPITULATIFS

DEPENSES :

	AP	CP		TOTAL CP BP 2012
		I	F	
Programme F041 Promotion touristique	2 330 069	1 888 000	360 000	2 248 000
Programme F041 Subvention en faveur de l'Agence de Développement Touristique de Haute Alsace (ADT) <i>(fait l'objet d'un rapport distinct)</i>	0	0	2 510 000	2 510 000
Programme F042 Maison de l'Alsace	0	0	301 000	301 000
Programme F043 Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges	AP pluriannuelle 2007-2013	0	0	0
Programme F045 Bioscope		100 000	100 000	200 000
Programme F047 Pierre & Vacances	3 000 000	100 000	0	100 000
Programme F048 Centre aqualudique	2 000 000	100 000	0	100 000
TOTAL	7 330 069	2 188 000	3 271 000	5 459 000

PROGRAMME F041 - PROMOTION TOURISTIQUE

Le tourisme contribue, par son poids économique (5,1% du Produit Intérieur Brut) et ses emplois (10 800 salariés dans les activités hébergement et restauration) à la valeur ajoutée du Département. Il est aussi un vecteur de valorisation de notre territoire, de nos richesses naturelles, patrimoniales et de nos équipements touristiques pour attirer une clientèle touristique nombreuse : 5 millions de touristes viennent dans le Haut-Rhin chaque année, générant un peu moins de 10,8 millions de nuitées.

L'exercice 2011 s'est avéré très positif grâce à une excellente saison estivale pour les professionnels du tourisme : une fréquentation en hausse tirée par la croissance de la clientèle étrangère, en particulier de proximité (Allemands, Belges, Suisses) en raison d'une parité franc suisse/euro favorable à la clientèle suisse et liée aux mouvements politiques en Afrique du Nord qui a reporté la clientèle européenne notamment vers la France.

Le soutien fort du Département à ce secteur d'activité se manifeste par des politiques de soutien aux hébergements, à la restauration, à différents investissements touristiques, à des organismes et manifestations de nature touristique. C'est également un axe prépondérant des différents Contrats de Territoire de Vie et de la Convention Interrégionale de Massif.

I - INVESTISSEMENT

1 - FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Pour ce fonds dédié à des investissements touristiques, un dossier est en cours pour lequel il y a lieu de prévoir des crédits.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 9 000 €.

2 - AIDES A L'HÔTELLERIE

Le dispositif d'aide à l'hôtellerie, unique et commun à la Région et aux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin mis en place depuis le 1^{er} janvier 2007, a permis de financer 80 dossiers pour encourager les projets importants d'investissement et la mise à niveau de l'hôtellerie alsacienne face aux nouvelles attentes de la clientèle.

Pour l'année 2011, 14 dossiers ont été soutenus, pour un montant total de 388 360,50 €, également complété par une subvention équivalente de la Région Alsace.

Compte tenu des dossiers déposés au guichet unique géré par l'Association Départementale du Tourisme de Haute-Alsace il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 700 000 € et un crédit de paiement de 650 000 €.

3 - MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

Depuis le 1^{er} janvier 2009 un nouveau dispositif en faveur des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes, commun avec le Conseil Général du Bas-Rhin, a été mis en œuvre.

En 2011, la création et la rénovation de 34 meublés de tourisme, de 13 chambres d'hôtes et de 2 gîtes d'étape ont été soutenus pour un montant total de 252 464 €. Cette évolution et cette croissance dénotent un fort intérêt des particuliers pour cet hébergement de proximité.

Au regard des besoins constatés pour ce dispositif en 2012, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 200 000€ et un crédit de paiement de 180 000 €.

4 - AIDES AUX CAMPINGS ET PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS

Il s'agit des aides traditionnelles accordées à la création et la modernisation des terrains de camping, à la construction et à l'aménagement d'habitations légères de loisirs (HLL) ainsi qu'à la création de parcs résidentiels de loisirs (PRL).

En 2011, une subvention totale de 156 640 € a été attribuée en faveur de 7 campings.

De nouveaux projets devraient voir le jour en 2012.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 20 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 10 000 € en faveur des projets communaux et intercommunaux ;
- d'inscrire une autorisation de programme de 60 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 40 000 € en faveur des projets associatifs et privés.

5 - AIDES A LA RESTAURATION

Cette politique permet de valoriser les produits du terroir, le savoir-faire des professionnels haut-rhinois et d'encourager l'évolution de la profession en privilégiant la qualité.

Cette aide s'adresse aux restaurateurs adhérents à la Fédération des Chefs de Cuisine Restaurateurs d'Alsace, possédant un restaurant pratiquant une cuisine traditionnelle, pour des travaux d'amélioration du confort, de modernisation, de restructuration et de mise aux normes.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 15 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 10 000 € au titre de l'aide à la restauration ;

6 - EQUIPEMENTS D'INTERET TOURISTIQUE

Cette politique d'aide aux centres de vacances associatifs prévoit la prise en charge à hauteur de 15 % du coût des travaux pour les centres de vacances membres du réseau Accueil Jeunes Alsace (AJA).

Il convient d'inscrire des crédits de paiement pour honorer un dossier.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 30 000 €.

7 - AMENAGEMENTS TOURISTIQUES DES FORETS

Le Département soutient les aménagements touristiques en forêts tant communales que domaniales.

Concernant les forêts domaniales, une convention triennale de partenariat a été mise en place avec l'Office National des Forêts sur cette thématique depuis le début de l'année 2010, qui prévoit notamment une enveloppe maximale de subvention départementale de 75 000 € sur 3 ans.

A ce titre, il est proposé:

- d'inscrire une autorisation de programme de 45 000 € en faveur de l'aménagement touristique des forêts et un crédit de paiement de :
 - 25 000 € pour les forêts domaniales ;
 - 15 000 € pour les forêts communales.

8 - SENTIERS DE DECOUVERTE

Le soutien aux sentiers de découverte est pris en compte dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie. Il reste un dossier relatif aux sentiers de découverte non soldé pour lequel il y a lieu de prévoir des crédits de paiement en 2012.

A ce titre, il est proposé:

- d'inscrire un crédit de paiement de 9 000 € en faveur des sentiers de découverte.

9 – CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE

Le soutien départemental à différents projets de nature touristique a été acté dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie (CTV).

Les montants à prévoir dans ce cadre sont les suivants :

CTV SUNDGAU

- mise en place de points d'accueil et d'information touristique du public sur le secteur de la Porte d'Alsace, pour le Sundgau (Communauté de Communes de la Porte d'Alsace) : 7 133 € en crédits de paiement

CTV TROIS PAYS

- création d'un réseau de sentiers de découverte (Communauté de Communes de la Porte du Sundgau): 9 450 € en crédits de paiement

CTV FLORIVAL, VIGNOBLE, PLAINE DU RHIN

- aménagement des Iles du Rhin (Communauté de Communes Essor du Rhin) : 263 273 € en autorisation de programme ;
- aménagement touristique en forêt (commune de SOULTZMATT) : 22 500 € en autorisation de programme ;
- création d'une Maison du Rhin à vocation culturelle sur l'île du Rhin (Communauté de Communes Essor du Rhin) : 45 000 € en autorisation de programme ;

- réaménagement du refuge du Sudel (commune de WUENHEIM) : 17 000 € en autorisation de programme;

Total : 347 773 € en autorisation de programme

CTV REGION MULHOUSIENNE

- réhabilitation du pôle holarctique du parc zoologique (Mulhouse Alsace Agglomération) : 500 000 € en autorisation de programme ;

CTV PIEMONT VAL D'ARGENT PAYS WELCHE

- mise en valeur touristique du Parc Lefébure (commune d'ORBEY) : 19 296 € en autorisation de programme ;

CTV COLMAR, FECHT ET RIED

- aménagement de la Porte de BELFORT : implantation de l'Office du Tourisme du Pays de Brisach (Communauté de Communes du Pays de Brisach) : 112 000 € en autorisation de programme ;
- création d'un lieu d'interprétation à vertu didactique et ludique du plan étoile de Neuf-Brisach (Communauté de Communes du Pays de Brisach) : 70 000 € en autorisation de programme ;
- aires de services pour camping-cars – 11 places (Communauté de Communes du Pays de Brisach) : 11 000 € en autorisation de programme ;
- création d'un Centre de Congrès au Parc des Expositions de COLMAR (Ville de COLMAR) : 880 000 € en crédits de paiement ;
- création d'un nouvel office de tourisme (Ville de COLMAR) : 90 000 € en autorisation de programme ;
- aires de service Mairie pour camping-cars – 20 places (commune d'EGUISHEIM) : 20 000 € en autorisation de programme ;
- aires de service Tuilerie pour camping-cars – 20 places (commune d'EGUISHEIM) : 20 000 € en autorisation de programme ;
- projet touristique et culturel de la station des Trois-Epis (SIVOM des Trois-Epis) : 100 000 € en autorisation de programme ;

Total : 423 000 € en autorisation de programme
880 000 € en crédits de paiement

CTV THUR-DOLLER

- création d'une aire d'accueil pour campings-cars (commune de THANN) : 13 280 € en crédits de paiement

En résumé, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 1 290 069 € et un crédit de paiement arrondi à 910 000 € pour les projets de nature touristique des Contrats de Territoire de Vie.

II - FONCTIONNEMENT

Pour mémoire, il est rappelé qu'outre les dispositifs d'intervention touristique en matière de fonctionnement exposés ci-après, le Département soutient l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace au travers d'une subvention de fonctionnement.

Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une convention triennale de partenariat 2012-2014 qui sera rédigée et soumise à une Commission Permanente au cours du 1^{er} trimestre 2012 afin de tenir compte des résultats de la mission d'évaluation de la convention précédente 2009/2011 engagée au cours du dernier trimestre 2011 et des propositions d'ajustement (indicateurs d'évaluation) du futur conventionnement triennal. Cette subvention, d'un montant de 2 510 000 € pour 2012, un bilan de l'année 2011 ainsi que les perspectives 2012, font l'objet d'un rapport distinct soumis à la présente Séance Plénière.

1 - ORGANISMES ET ASSOCIATIONS A VOCATION TOURISTIQUE

Divers organismes ou associations présentent des demandes de subventions relatives à des actions relevant du tourisme et de la mise en valeur de la nature. Ces actions participent de façon régulière à l'animation touristique du Haut-Rhin.

Depuis l'année 2001, ces aides sont distinguées selon deux types d'opérations : d'une part les interventions en faveur des organismes de tourisme à vocation générale, d'autre part le soutien aux animations touristiques.

Différentes subventions en faveur d'organismes touristiques (Offices de tourisme, Club Vosgien, Relais Départemental des Gîtes de France, Réseau des Offices de Tourisme,...) ou de manifestations (Forêt Enchantée, Pays de Noël, Folie Flore, ...) ont été attribuées en 2011.

Par ailleurs, le Département est membre d'un certain nombre d'associations (Comité Régional du Tourisme d'Alsace, Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur, ...), pour lesquelles il y a lieu de prévoir le versement de cotisations en 2012.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de 260 000 € au titre des interventions en faveur des organismes de tourisme à vocation générale ;
- d'inscrire un crédit de 85 000 € au titre du soutien aux actions et animations touristiques ;
- d'inscrire un crédit de 5 000 € pour le règlement des cotisations à divers organismes d'intérêt touristique.

2 - PROJETS TOURISTIQUES TRANSFRONTALIERS

Le Haut-Rhin est tourné naturellement vers l'Europe par sa situation géographique. Situé dans l'espace rhénan, il travaille de concert avec ses voisins suisses et allemands dans le domaine touristique. Cet atout est mis en valeur et en synergie au travers de différents projets touristiques à vocation transfrontalière.

De nouveaux dossiers sont susceptibles d'émerger en 2012.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de 10 000 € en faveur des projets touristiques transfrontaliers.

PROGRAMME F042 – MAISON DE L'ALSACE A PARIS

Le Département du Haut-Rhin assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation de la Maison d'Alsace à Paris pour le compte des deux Départements, propriétaires de cet équipement, selon la délibération du 23 juin 2006. Le suivi du programme d'investissement est assuré, depuis la Décision Modificative n°1/2011 par la Direction de l'Architecture.

Enfin, afin de permettre à la Société Fermière de la Maison de l'Alsace de poursuivre ses missions de promotion, il est proposé, dans le cadre de la convention d'objectifs intervenue en 2009, d'allouer une subvention de 300 000 € et d'inscrire également un crédit de paiement de 1 000€ au chapitre 011 pour pallier aux frais de réception interne.

Afin de faire face aux engagements à intervenir en 2012, il vous est proposé :

- d'inscrire un crédit de 301 000 € au titre du fonctionnement.

PROGRAMME F043 – CONVENTION INTERREGIONALE POUR LE MASSIF DES VOSGES

Lors de la Séance Plénière du 22 juin 2007, un nouveau programme F043 a été mis en place afin de permettre la mise en œuvre de la convention interrégionale pour le Massif des Vosges. L'engagement financier total du Département s'élève dans ce cadre à 11,5 millions d'euros pour la période 2007 à 2013, dont 2,085 millions (AP pluriannuelle) sont consacrés aux actions touristiques.

Le dossier relatif à la création d'un réseau de gîtes d'étape (Pays Thur-Doller) relevant du Contrat de Territoire de Vie Thur-Doller émergera sur ce programme en 2012 et sera prélevé sur les AP pluriannuelles.

PROGRAMME F045 – SYMBIO/BIOSCOPE

Le Syndicat Mixte pour le Bioscope (SYMBIO), qui associe la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin, a délégué la réalisation et l'exploitation d'un parc à thème sur le site d'UNGERSHEIM, à la société SMVP, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La mise en oeuvre de ce projet a fait l'objet d'une délégation de service public à travers un contrat de concession intervenu en 2001 et complété par quatre avenants respectivement en 2002, 2004, 2006 et 2009.

Les contributions financières des collectivités adhérentes aux investissements donnent lieu à l'établissement d'une convention qui, pour la période 2007-2011, a été validée par la Commission Permanente lors de sa séance du 8 décembre 2006 et a été mise en application après le vote du Budget Primitif 2007 par l'Assemblée Départementale.

Pour l'exercice 2012, il est prévu d'inscrire un crédit de paiement à hauteur de 100 000 € au titre de notre participation aux dépenses d'investissement. Cette contribution permettra l'engagement de la deuxième phase du Bioscope.

Le budget de fonctionnement propre du SYMBIO ne ressort pas de la convention de financement des investissements. Le SYMBIO prévoit une contribution départementale de 100 000 € pour couvrir ses frais de fonctionnement en 2012.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- au titre des dépenses d'investissement, un crédit de paiement de 100 000 € ;
- au titre des dépenses de fonctionnement, un crédit de paiement de 100 000 €.

PROGRAMME F047 – PIERRE & VACANCES

Le SYMBIO, conformément au protocole d'accord intervenu en novembre 2008, sera l'aménageur du site pressenti pour accueillir le village de vacances Pierre & Vacances.

Dans la perspective de la création d'un grand site touristique autour du Bioscope et de l'Ecomusée, il vous est proposé d'inscrire

- une autorisation de programme à hauteur de 3 000 000 € et un crédit de paiement de 100 000 €.

PROGRAMME F048 – CENTRE AQUALUDIQUE

Le SYMBIO, dans le cadre d'une délégation de service public à intervenir, financera, à hauteur de 14 M€, la création d'un centre aqualudique à proximité du site touristique Bioscope/Ecomusée/Pierre & Vacances. La contribution du Département s'élève à 2 M€.

Dans cette perspective, il est proposé d'inscrire :

- une autorisation de programme de 2 000 000 € et un crédit de paiement de 100 000€.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ❖ d'inscrire au titre du BP 2012 les autorisations de programme et les crédits de paiement suivants :

- **Programme F041 Promotion Touristique**

- En investissement :**

- * une autorisation de programme à hauteur de 2 330 069 €

- * un crédit de paiement de 1 888 000€

- En fonctionnement :**

- * un crédit de fonctionnement de 2 870 000 €

- dont 2 510 000 € pour l'ADT et 360 000 € pour les interventions touristiques

- **Programme F042 Maison de l'Alsace à Paris**

- En fonctionnement :**

- * un crédit de 301 000 €

- **Programme F045 Bioscope**

- En investissement :**

- * un crédit de paiement de 100 000 €

- En fonctionnement :**

- * un crédit de fonctionnement de 100 000 €

- **Programme F047 – Pierre & Vacances**

- En investissement :**

- * une autorisation de programme de 3 000 000 €

- * un crédit de paiement de 100 000€

➤ **Programme F048 – Centre aqualudique**

En investissement :

* une autorisation de programme de 2 000 000 €

* un crédit de paiement de 100 000 €

- ❖ de donner délégation à la Commission Permanente au titre des programmes sus-mentionnés pour :
- l'affectation des autorisations de programme, des crédits de paiement et des recettes votés,
 - l'approbation de l'ensemble des conventions à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER